

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2158

4 septembre 2013

SOMMAIRE

Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l.	103548	Michelle Participations Mobilières S.A. ..	103541
IFI Estates S.A.	103541	Microcap 08/09 - FTL S.C.A., SICAR	103542
Igloo SPV S.A.	103540	MIF Germany Four S.à r.l.	103575
Imexal S. à r.l.	103540	MIF Holdings S.à r.l.	103581
International Real Estate Portfolio 08/09 - FTL S.C.A., SICAR	103541	Mindoro S.A.	103581
IS EF One S.A.	103584	MIP Germany Five S.à r.l.	103575
L'Abbaye S.A.	103538	Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A.	103572
Lagar S.A.	103542	Modim International S.A.	103581
Lagon 120 SA	103545	Moineau	103572
Landmark Food Turkey S.à r.l.	103542	Monjoint L.L.C. - Luxembourg Branch ..	103542
Lavalle S.A.	103546	MSEOF Holding S.à r.l.	103582
Lazard Wealth Management Europe S.à r.l.	103538	MS Equity Financing Services (Luxem- bourg) S.à r.l.	103581
L.E. Casagrande S.A.	103538	Nestlé Treasury International S.A.	103582
Leopard Germany Property 2 S.à r.l. ...	103543	Perigord Immobilière S.A.	103556
Leopard Germany Property 3 S.à r.l. ...	103543	Pramerica Real Estate Investors (Luxem- bourg) S.A.	103572
Leopard Holding Company S.à r.l.	103543	Principal Place Commercial S.à r.l.	103571
Lester Holding S.A.	103546	Private Equity International S.A.	103557
Lexinvest S.à r.l.	103538	Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l. ...	103556
Lexi S.A.	103546	PSA Holdings S.A.	103557
Lone Ranger Investments S.A.	103543	Royal Net Company S.A.	103582
Lopes S.à r.l.	103545	SANO Immo	103539
Louv S.à r.l.	103546	Savannah S.A.	103539
Luxembourg IMIL Sàrl	103544	Say Holding	103540
Luxevents S.A.	103547	SBR Property 2 S.à r.l.	103539
Lux Konzern S.à r.l.	103545	Schenectady Luxembourg S.à r.l.	103540
Luxomega S.à r.l.	103544	Schenkenberg S.A.	103539
LVS II Luxembourg I S.à r.l.	103547	Schreinerei J. Hoffmann A.G.	103540
LVS II Lux VI S.à r.l.	103544	Secapital S.à r.l.	103538
LYXOR Index Fund	103547	S.F. Consulting S.A.	103582
LYXOR Synopsis Fund	103547	Thirteen Orthensia S.à r.l.	103548
Metallum Holding S.A.	103575		
MGE Vancouver S.à r.l.	103575		

L.E. Casagrande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 63.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Référence de publication: 2013097044/10.

(130117166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

L'Abbaye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 58.721.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097045/10.

(130117819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Lazard Wealth Management Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 162.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013097048/10.

(130117623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Lexinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 115.542.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013097056/10.

(130117779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Secapital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013098374/14.

(130118556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Savannah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098365/10.

(130118604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SANO Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 17, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098363/10.

(130119137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

SBR Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.527.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013098368/10.

(130118891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Schenkenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.346.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle ordinaire le 26 juin 2013

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013:

1. Monsieur Silvio GARZELLI, né le 7 avril 1940 à Rome (Italie), demeurant à I-00128 Rome (Italie), 41 Via Giovanni Gastaldi: administrateur de la Société;

2. Monsieur Lucio BERGAMASCO, né le 16 août 1968 à Asti (Italie), demeurant à MC 98000 Monaco, 3 Avenue Princesse Grace: administrateur de la Société;

3. M. Antonio FASSINOTTI, né le 7 août à Sommariva Perno (Italie) demeurant à MC 98000 Monaco 7, avenue Saint Roman: administrateur de la Société;

4. Maître Pierre METZLER, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse: administrateur et président du Conseil d'Administration de la Société;

5. Maître Eric SUBLON, avocat à la Cour, né le 26 mai 1972 à Strasbourg (France), demeurant à L-1637 Luxembourg, 3, rue de Goethe: administrateur de la Société;

6. La société KPMG Audit, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098371/24.

(130118707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Schreinerei J. Hoffmann A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marburgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098372/10.

(130119177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Say Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 42.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAY HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013098367/11.

(130118786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Schenectady Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 2, rue Origer.
R.C.S. Luxembourg B 80.050.

Le bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 Juin 2013.

Référence de publication: 2013098370/10.

(130118931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Imexal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 54, rue Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 17.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013100645/9.

(130122424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Igloo SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 171.695.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 25 avril 2013 que:

1. Monsieur Marc Gilliéron a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 25 avril 2013;
2. La société SDG Capital S.A. a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet au 25 avril 2013.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013100641/14.

(130122504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

IFI Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 84.151.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Luca GALLINELLI, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Frédéric GARDEUR, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Madame Rita GOUJON, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,

en remplacement de Messieurs Pierre LENTZ et Luc HANSEN, administrateurs démissionnaires en date du 17 juillet 2013.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- FIN-CONTROLE S.A., Société anonyme, 12, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg, en remplacement de AU-DIEX S.A., commissaire aux comptes démissionnaire en date du 17 juillet 2013.

Le siège social est transféré au 25, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013100640/22.

(130121737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

International Real Estate Portfolio 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 143.502.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013100638/11.

(130122725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Michelle Participations Mobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 87.006.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 12 juillet 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Claudio Vidoli-Manzini
- Fabrizio Poma
- Emilio Binda
- Marc Koeune
- Michaël Zianveni
- Sébastien Gravière
- Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013101618/21.

(130123069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Monjoint L.L.C. - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.031.

Les Bilan consolidé au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.
Jorge PEREZ LOZANO
Manager

Référence de publication: 2013101595/12.

(130122922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Microcap 08/09 - FTL S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 139.630.

Auszug der Beschlüsse der Generalversammlung vom 21. Juni 2013

Die Aktionäre beschliessen einstimmig BDO Audit S.A. als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre im Jahr 2014 wiederzuwählen.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013101594/13.

(130123145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Landmark Food Turkey S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.512.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2013102473/13.

(130124796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

LAGAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.268.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 28 juin 2013

1. M. Xavier SOULARD a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. Mme Katia CAMBON, administrateur de sociétés, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur et présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.
Pour extrait sincère et conforme
Pour LAGAR S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013102470/16.

(130124899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Leopard Germany Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.689.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013102454/13.

(130124276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Leopard Germany Property 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 152.690.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013102455/13.

(130124275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Leopard Holding Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 150.831.

—
Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

M. Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013102456/13.

(130124125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Lone Ranger Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.426.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2013 que Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Madame Sandra BORTOLUS, démissionnaire.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2013102460/15.

(130124374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Luxembourg IMIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.207.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 juin 2013 que:

1. La démission de Madame Timea Orosz en tant que gérant B de la Société a été acceptée, et ce avec effet immédiat;
2. Monsieur Marc Chong Kan, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé en tant que gérant B de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Li YAN, gérant A;
- Madame Christine LOUIS-HABERER, gérant B;
- Monsieur Arnold SPRUIT, gérant B;
- Monsieur Marc CHONG KAN, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102463/22.

(130124035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Luxomega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.629.

—
L'adresse de Monsieur Bertrand Charles Tournay, gérant de classe A de la Société, a changé et se situe désormais à Washington Plaza, 40-44, rue Washington, 75008 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxomega S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013102464/12.

(130124710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

LVS II Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.050.

—
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2013 l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de nommer Monsieur John Murray, né le 8 octobre 1972 à West Point, New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 840 Newport Center Drive, Newport Beach, CA 92660, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société, pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Lee Galloway, gérant A,
- Monsieur John Murray, gérant A et
- Monsieur Sansal Ozdemir, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour LVS II Lux VI S.à r.l.

Référence de publication: 2013102505/20.

(130124694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.055.

La fiduciaire GL SARL fait savoir que le contrat de domiciliation de la société LAGON 120 SA, R.C. Luxembourg n° B 115055 a été résilié avec effet au 01/07/2013.

Le siège social de la société LAGON 120 SA, établi à L-3510 Dudelange, 10 rue de la Libération est donc dénoncé avec effet au 01/07/2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 01/07/2013.

Fiduciaire GL SARL.

Fiduciaire d'Expertise Comptable

10 rue de la Libération

L-3510 DUDELANGE

Signature

La gérante

Référence de publication: 2013102471/18.

(130124819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Lopes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9230 Diekirch, 18, route d'Éttelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 94.239.

Extrait des décisions collectives des associés en date du 12 juillet 2013

L'an deux mille treize, le douze juillet, les associés de la société LOPES S.à.r.l se sont réunis au siège social et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Madame Maria De Fatima MENDES LEMOS, née le 3 mai 1954 à Tonda/Tondela (Portugal), demeurant 18, route d'Éttelbruck, L-9230 Diekirch, de son mandat de gérante administrative.

Deuxième résolution

Les associés nomment Monsieur Antonio Miguel TEIXEIRA PEREIRA MARINHO, né le 7 janvier 1980 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant 3, an der Gaass, L-9467 Landscheid, à la fonction de gérant administratif en remplacement de la gérante administrative démissionnaire.

Pour extrait conforme,

Diekirch, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102483/19.

(130124563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Lux Konzern S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 80.993.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 juillet 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013102499/17.

(130124540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Lexi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102481/10.

(130123851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Lester Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 54.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LESTER HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013102480/11.

(130123988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Louv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LOUV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013102488/11.

(130124607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Lavalle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2013,

Rectificatif enregistrée et déposée le 19/07/2013 n. L 130122962

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Longo, demeurant au 35, Via Balbo, I-59100, à Prato (Italie) président;

Dominique Audia, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Giovanni Spasiano, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68 rue de Koerich, L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2013102474/22.

(130124728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

LYXOR Synopsis Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 82.488.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102513/12.

(130124171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

LYXOR Index Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.500.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration tenu le 15 juillet 2013

Changement d'adresse du siège social de la Société

Le Conseil d'Administration décide de changer, avec effet immédiat, l'adresse du siège social de la Société et de transférer ses activités du 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 28-32, Place de la gare, L-1616 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102512/12.

(130124174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Luxevents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 4, ZAE Robert Steichen, rue Laangwiss.

R.C.S. Luxembourg B 50.742.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102502/10.

(130124624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

LVS II Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 176.929.

—
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2013 l'associé unique de la Société a décidé avec effet immédiat de nommer Monsieur John Murray, né le 8 octobre 1972 à West Point, New York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 840 Newport Center Drive, Newport Beach, CA 92660, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant A de la Société, pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de:

- Monsieur Lee Galloway, gérant A,
- Monsieur John Murray, gérant A et

- Monsieur Sansal Ozdemir, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour LVS II Luxembourg I S.à r.l.

Référence de publication: 2013102506/20.

(130124695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

**Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Thirteen Orthensia S.à r.l.).**

Capital social: USD 16.502,50.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 179.042.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-six day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Alter Domus Luxembourg S.à r.l. a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

represented by Flora Gibert residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "Thirteen Orthensia S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 19 July 2013 and not yet published with the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the items of the following agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

1. Modification of the name of the Company from Thirteen Orthensia S.à r.l. to "Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l.".

2. Re-composition of the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to US Dollar and convert the issued share capital into US Dollar at the exchange rate published by the European Central Bank as at 25 July 2013 being 1 Euro for 1.3202 US Dollar so that the share capital amounts to sixteen thousand five hundred and two US Dollars and fifty cents (USD 16,502.50), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with no nominal value.

3. Amendment and restatement of the articles of association of the Company and in particular of its corporate object to read as follows:

Art. 1. "Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter.

The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The object of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at sixteen thousand five hundred and two US Dollars and fifty cents (USD 16,502.50) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with no nominal value.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class to which they belong.

The board of managers may appoint a chairman among its members. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting. The chairman may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

Art. 8. Board of Managers Proceeding. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any board member. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be set forth in the minutes of the written notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication (including, but not limited to, by word of mouth) or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes

of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which shall be signed by any two managers (provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers), the minutes shall be signed by one class A manager and one class B manager).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 9. Management Powers, Binding signatures. The sole manager or as the case may be the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or as the case may be the board of managers. *Vis-à-vis* third parties the sole manager or as the case may be the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting and as provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signatures of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons (*ad hoc agent(s)*) to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

The sole manager or as the case may be the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 10. Liability of Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgments, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of willful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights or obligations to which any manager or officer may now or hereafter be entitled or bound, in particular contractual rights and obligations *vis-à-vis* the Company or any such party, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defense of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted

meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Monday of the month of June at 14:00 CET of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation."

Thereafter, the following decisions were taken by the sole shareholder:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from Thirteen Orthensia S.à.r.l to "Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l." and consequently to amend Article 2 of the articles of association of the Company as detailed in the Agenda.

Second resolution

The sole shareholder resolved to recompose the issued share capital of the Company by changing the currency of the Company's share capital, as well as the accounting currency of the Company, from Euro to US Dollar and to convert the issued share capital into US Dollar at the exchange rate published by the European Central Bank as at as at 26 July 2013 being 1 Euro for 1.3202 US Dollar so that the share capital amounts to sixteen thousand five hundred and two US Dollars and fifty cents (USD 16,502.50), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with no nominal value.

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend and restate the articles of association, and in particular but without limitation to amend the corporate object of the Company, as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done and signed in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Followed by a french translation suivi d'une traduction française

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu,

Alter Domus Luxembourg S.à r.l. une société constituée conformément au droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

représentée par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné.

La partie comparante, représentée tel que spécifié ci-avant, a déclaré être l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Thirteen Orthensia S.à r.l." (la "Société"), dont le siège social se situe au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire demeurant à Luxembourg, en date du 19 Juillet 2013, non encore publié Mémorial Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

La partie comparante a déclaré et demandé au notaire d'enregistrer que:

1. L'Associé Unique détient l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société de sorte que les décisions sur les points portés à l'ordre du jour suivant peuvent être valablement prises.
2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour

1. Modification du nom de la Société de Thirteen Orthensia S.à r.l. en "Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l.".

2. Re-composition du capital social émis de la Société par modification de la devise du capital social, de même que la devise comptable de la Société, d'Euros en Dollars US et conversion du capital social émis en Dollars US au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 25 juillet 2013 comme étant de 1 Euro pour 1.3202 Dollars US de sorte que le capital social soit égal à seize mille cinq cent deux Dollars US et cinquante cents (USD 16.502,50), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

3. Modification et réitération des statuts de la Société et en particulier de son objet social comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre moyen d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de notes ou autres valeurs mobilières sous toute forme que ce soit, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres et certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris en amont ou latéralement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugerait utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

L'objet de la Société tel que spécifié dans les paragraphes précédents sera interprété dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec, ou qui bénéficiera à, celui-ci, étant compris que la Société n'entrera pas dans toute opération qui ferait qu'elle serait engagée dans une activité qui serait considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à seize mille cinq cent deux Dollars US et cinquante cents (16.502,50 USD) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les gérants sont nommés et révoqués par décision à la majorité simple de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Le conseil de gérance peut nommer un président de parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance peut nommer un autre gérant comme président pro tempore par vote à la majorité des membres présents à une telle réunion. Le président peut choisir un secrétaire, gérant ou non, qui est responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Art. 8. Procédure du Conseil de Gérance. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion ou à la tenue en personne de cette réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant et ce, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront fixées par le Président du conseil de gérance ou tout vice-président ou tout membre du conseil. Un avis de convocation écrit doit être remis aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut toutefois être passé outre à cet avis de convocation si chaque gérant donne son assentiment par écrit, par câble, télégramme, télex, courriel ou télécopie, ou par tout autre moyen similaire de communication (y compris, et ce de manière non limitative, de façon verbale) ou si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion en question. Il n'est pas obligatoire de remettre un avis de convocation spécial pour toute réunion du conseil se tenant à une heure et un lieu déterminés par résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, étant entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), une telle majorité devra comprendre au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Les délibérations du conseil de gérance seront enregistrées dans le procès-verbal de réunion, lequel sera signé par deux gérants (étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), le procès-verbal devra être signé par un gérant de classe A et un gérant de classe B).

Le conseil de gérance peut également et ce, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait de celles-ci pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 9. Pouvoirs de gestion, Signatures autorisées. Le gérant unique, ou, le cas échéant, le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour conduire les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans les objets de la Société. Tous pouvoirs pas réservés expressément par la loi ou par les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance. Vis-à-vis des tierces parties le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et toutes opérations relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique ou, dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants étant toutefois entendu que, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute personne ou de toutes personnes (ad hoc agent(s)) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par deux gérants, ou, dans le cas de classes de gérants, par l'initiative conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de ce représentant, la durée de la période de représentation ainsi que toutes les autres conditions pertinentes de sa représentation.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou fondés de pouvoirs en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision finale, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 11. Droit de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 12. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assem-

blées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité tel que prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

A moins que la loi n'en dispose autrement, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 14:00 heures CET. Si tel jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable qui suit.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'exercice social, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont mis à disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Dissolution. Au cas où la Société était dissoute, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un seul associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

Après quoi, les décisions suivantes ont été prises par l'associé unique:

Première résolution

L'associé unique a résolu de changer le nom de la Société de Thirteen Orthensia S.à r.l en "Endo Lux Health Solutions 1 S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts de la Société tel qu'exposé à l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'associé unique a résolu de recomposer le capital social émis de la Société par modification de la devise du capital social, de même que la devise comptable de la Société, d'Euros en Dollars US et conversion du capital social émis en Dollars US au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 25 juillet 2013 comme étant de 1 Euro pour 1.3202 Dollars US de sorte que le capital social soit égal à seize mille cinq cent deux Dollars US et cinquante cents (USD 16.502,50), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans valeur nominale.

103556

Troisième résolution

L'associé unique a résolu de modifier et réitérer les statuts de la Société et en particulier, mais sans réserve, de modifier l'objet social de la Société tel qu'exposé à l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont évaluées à environ mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné comprenant et parlant anglais confirme, à la demande de la partie à cet acte, que cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; et à la requête de cette même partie, confirme qu'en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date susmentionnée.

Après avoir lu ce procès-verbal, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35303. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013113622/455.

(130137178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Perigord Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 30.291.

Auszug der außerordentlichen Generalversammlung vom 19. Juli 2013

Die Gesellschafterversammlung nimmt die Mandatsniederlegung von Herrn René SCHAWEL an.

Luxembourg, den 20. Juli 2013.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013109385/12.

(130132330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.757.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013

Conformément aux résolutions prises par l'associé unique en date du 15 juillet 2013, il a été décidé:

- D'accepter la démission, avec effet au 28 juin 2013, de Monsieur Richard Ray de sa fonction d'administrateur.

Dès lors le conseil d'administrateurs se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Michael Kidd;

- Monsieur Martin Anton McGuire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Property Trust Rothenburg 2, S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013109371/19.

(130131749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Private Equity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 70.348.

Extrait de l'assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 juin 2013.

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Cerrina Feroni, demeurant à Piazza della Scala 6, I-20121 Milan (Italie), administrateur et président;
Enrico Lironi, demeurant à Piazza Matteotti 5, I-22100 Como (Italie), administrateur;
Giuseppe Giampietro, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Andrew Simms, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Dominique Audia, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Franco Vivaldi, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit;

Réviseur d'entreprises:

KPMG Luxembourg S.à r.l, 9 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Agent administratif

Référence de publication: 2013109367/26.

(130131785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

PSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 179.052.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of July.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1.- Mr Stephen SMITH, private employee born on May 2, 1962 in Brighton (United Kingdom), residing in La Hanriade, 765, Chemin de la Blaque, 13080 Luynes (France),

2.- Mr Mohamed Farid PASHA, private employee born on August 7, 1957 in Alexandria (Egypt), residing in Le Formentor, 27, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco (Monaco),

3.- Mr Omar EL-AYACHE, private employee born on October 11, 1970 in Baawarta (Lebanon), residing 15 Avenue Georges-Werner, CH-1231 Geneva (Switzerland),

all of whom are here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, jurist, by virtue of three (3) powers of attorney given under private seal,

said powers of attorney, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a société anonyme, which they declare to have established as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form and Name. There exists a société anonyme under the name "PSA Holdings S.A." (the Company), which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company. It may

be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution adopted at the general shareholders meeting.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company is not dissolved by reason of the by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

II. Capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at forty-two thousand five hundred United States Dollars and one cent (USD 42,500.01) represented by one million eight hundred eighty-eight thousand eight hundred eighty-nine (1,888,889) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), one million one hundred eighty thousand five hundred fifty-six (1,180,556) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), and one million one hundred eighty thousand five hundred fifty-six (1,180,556) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), with a nominal value of one cent of United States Dollars (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up. The Class A Shareholders, the Class B Shareholders and the Class C Shareholders are collectively referred to as the Partner Shareholders.

5.2. The Company may also create and issue:

- (i) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share),
- (ii) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share), and
- (iii) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share).

5.3. The share premium paid in respect of the subscription of the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares must be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares and denominated by the corresponding letter, respectively the Class A Share Premium Account, the Class B Share Premium Account, and the Class C Share Premium Account.

5.4. In addition, a general share premium account is set up, into which premium paid in respect of the subscription of Class D Shares, Class E Shares and Class F Shares must be transferred (the General Share Premium Account).

5.5. Upon the issuance of Class D Shares, an amount equivalent to the sum of:

- (i) ten percent (10%) of the entire share capital of the Company at the time of the incorporation of the Company, plus
- (ii) ten percent (10%) of the sum of the amounts available on the Class A Share Premium Account plus the amounts available on the Class B Share Premium Account plus the amounts available on the Class C Share Premium Account at the time of the incorporation of the Company,

will be automatically transferred from the Class A Share Premium Account to the General Share Premium Account.

5.6. Upon the issuance of Class E Shares, the remaining amount available on the Class A Share Premium Account and the amounts available on the Class B Share Premium Account and on the Class C Share Premium Account, being globally equivalent to the sum of:

- (i) five percent (5%) of the entire share capital of the Company at the time of the incorporation of the Company, plus
- (ii) five percent (5%) of the sum of the amounts available on the Class A Share Premium Account plus the amounts available on the Class B Share Premium Account plus the amounts available on the Class C Share Premium Account at the time of the incorporation of the Company,

will be automatically transferred from the Class A Share Premium Account, from the Class B Share Premium Account and from the Class C Share Premium Account to the General Share Premium Account.

5.7. The respective holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares shall be entitled to rights and obligations in respect of dividend distributions and liquidation proceeds as follows:

(i) Dividend distributions will be made to each class of shares in accordance with the total share capital of that class plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the Company, excluding the amount available on the General Share Premium Account;

(ii) Liquidating distributions will be made to each class of shares in accordance with the total share capital of that class plus share premium amount of that class relative to the total share capital plus share premium of the Company, excluding the amount available on the General Share Premium Account;

5.8. Further to the Class E Shares issuance, the respective holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E and any additional class of shares issued shall be entitled to rights and obligations in respect of dividends and liquidation as follows:

(i) Dividend distributions will be made to each class of shares in accordance with the total share capital of that class relative to the total share capital of the Company, i.e. regardless of any share premium amount available in the Company;

(ii) Liquidating distributions will be made to each class of shares in accordance with the total share capital of that class relative to the total share capital of the Company, i.e. regardless of any share premium amount available in the Company.

5.9. The Company may also create and issue shares with preferential economic rights (Preference Shares), tracker shares (the Tracker Shares) and redeemable shares (the Redeemable Shares).

5.10. In addition to the above, the Company may also create and issue additional classes of shares.

5.11. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.12. The corporate share capital may be increased from its present amount up to thirty million United States dollars (USD 30,000,000), by the creation and issue of three billion (3,000,000,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of registered shares of the Company is kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register sets forth the name of each shareholder, his/it residence or elected domicile, the number of shares held by him/it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of registered shares will be established by the entry in the register of registered shares of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Subject to any written agreement which might be entered into from time to time by and between the shareholders of the Company, shares in registered form are transferred by a written declaration of transfer registered in the register of registered shares of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

III. Shareholders

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders of the Company (the General Meeting(s)). Any regularly constituted General Meeting represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

8.3. The annual General Meeting are held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Friday of June of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting must be held on the next following business day.

8.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by Law govern the notice for, and conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

9.2. If all the shareholders of the Company are present or represented at the General Meeting and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

9.3. Each share is entitled to one vote.

9.4. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at the General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, it being understood that such majority must include the affirmative vote of any two Partner Shareholders.

9.5. The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is present or represented, such majority including any two Partner Shareholders, and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notices reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting validly deliberates regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented, such majority including the affirmative vote of any two Partner Shareholders.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

9.7. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

9.8. Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means constitutes presence in person at such meeting. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.9. Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office.

Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

IV. Management – Representation

Art. 10. Board of directors.

10.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors composed of at least four A directors (the A Directors) and three B directors (the B Directors). The directors need not be shareholders of the Company. The directors are elected for a term not exceeding six years and are re-eligible.

(ii) Whenever a legal entity is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative. Should the Representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another Representative.

(iii) The members of the board of directors of the Company are elected by the shareholder(s) of the Company at the General Meeting. The shareholder(s) of the Company also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

(iv) In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

10.2. Powers of the board of directors

(i) The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the shareholder(s) of the Company fall within the competence of the board of directors.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the board of directors of the Company.

(iii) The board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the board of directors of the Company must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

10.3. Meetings of the board of directors of the Company

(i) The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who is responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the General Meetings.

(ii) The board of directors of the Company meets at least once in every quarter provided that any director may call a meeting, at the place indicated in the notice of meeting which is, in principle, in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the board of directors of the Company is given to all directors at least 5 (five) business days (being any days other than Saturday or Sunday or a bank or public holiday in Luxembourg) in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances is set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

(iv) No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notice is not required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

(v) Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing another director as his or her proxy.

(vi) Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least one half of the directors of the Company are present or represented at a meeting of the board of directors of the Company, such majority including at least two (2) A Directors. Decisions are taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting, such majority including the affirmative vote of at least two (2) A Directors. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting has a casting vote.

(viii) The resolutions of the board of directors of the Company are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(ix) Circular resolutions signed by all directors are valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, and bear the date of the last signature.

(x) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the board of directors of the Company thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

10.4. Representation

In all matters, the Company is bound towards third parties by joint signature of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with these Articles.

Art. 11. Liability of the directors. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year of the Company begins on the first January of each year and terminates on the thirty-first of December of each year.

12.2. Each year, the board of directors of the Company prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

Art. 13. Statutory auditor.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) are elected for a term not exceeding six years and are re-eligible.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) are allocated to the reserve required by the Law. This allocation ceases to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed by the board of directors of the Company, at any time, under the following conditions:

a. interim accounts are drawn up by the board of directors;

b. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

c. the decision to distribute interim dividends is taken by the board of directors within two (2) months from the date of the interim accounts; and

d. in their report to the board of directors, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

14.4. Dividends rights of each holder of shares of the Company must be determined in accordance with clauses 5.7. and 5.8. of the Articles.

VI. Dissolution – Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation of the Company.

15.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation is carried out by one or several liquidators (who need not be shareholders and who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting also determines the powers and the remuneration of the liquidator(s).

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in accordance with clauses 5.7. and 5.8. of the Articles.

VII. General provision

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of directors meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the board of directors of the Company.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory dispositions

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount in USD paid up for the nominal value of the shares	Amount in USD paid up for the related to the subscription share premium
Mr Mohamed Farid PASHA, prenamed . . .	1,888,889 class A shares	USD 18,888.89	USD 6,111.11 paid to the A share premium account
Mr Stephen SMITH, prenamed	1,180,556 class B shares	USD 11,805.56	USD 694.44 paid to the B share premium account
Mr Omar ELAYACHE, prenamed	1,180,556 class C shares	USD 11,805.56	USD 694.44 paid to the C share premium account
TOTAL:		<u>USD 42,500.01</u>	<u>USD 7,499.99</u>

All these shares are fully paid up by contribution in cash in a global amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-), i.e. forty-two thousand five hundred United States dollars and one cent (USD 42,500.01) for the nominal value of the subscribed shares and the amount of seven thousand four hundred ninety-nine United States dollars ninety-nine cents (USD 7,499.99) for the share premium, so that this amount is as from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary general meeting

The above named subscribers, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an extraordinary general meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The following have been appointed as directors:

class A directors:

- Mr Duncan SMITH, private employee, born in Lewes (UK), on 21 November 1963, residing in L-6945 Niederanven, 61, rue Laach;
- Mr Stephen SMITH, private employee born on May 2, 1962 in Brighton (United Kingdom), residing in La Hanriade, 765, Chemin de la Blaque, 13080 Luynes, France;
- Mr Mohamed Farid PASHA, private employee, on August 7, 1957 in Alexandria (Egypt), residing in Le Formentor, 27, Avenue Princesse Grace, 98000 Monaco;
- Mr Omar EL-AYACHE, born on October 11, 1970 in Baawarta (Lebanon), residing in 15, Avenue Georges-Werner, 1231 Geneva, Switzerland.

class B directors:

- Mr Nicolas MILLE, private employee, born on February 8, 1978 in Antony (France), residing in 127, rue de Mühlenbach, L2168 Luxembourg;
- Mr Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born on April 24, 1968 at Karaman (Turkey), residing in 127, rue de Mühlenbach, L2168 Luxembourg;
- Mr Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born on May 1, 1971 at Etterbeck (Belgium), residing in 127, rue de Mühlenbach, L2168 Luxembourg.

2.- The following has been appointed as statutory auditor:

- the public limited company "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127 rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.

3.- The company's registered office shall be in 127, rue de Mühlenbach L-2168 Luxembourg.

4.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall expire at the annual shareholders meeting to be held in 2018.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Stephen SMITH, employé privé, né le 2 mai 1962 à Brighton (Royaume Uni), demeurant à La Hanriade, 765, Chemin de la Blaque, 13080 Luynes (France),

2.- Monsieur Mohamed Farid PASHA, employé privé, né le 7 août 1957 à Alexandrie (Egypte), demeurant à Le Formentor, 27, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco,

3.- Monsieur Omar EL-AYACHE, employé privé, né le 11 octobre 1970 à Baawarta (Liban), demeurant à 15 Avenue Georges-Werner, CH-1231 Geneva (Suisse),

ici tous représentés par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois (3) procurations lui délivrées sous seing privé.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «PSA Holdings S.A.» (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par une résolution du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil). Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand Duché par résolution adoptée par l'assemblée des actionnaires.

2.2 Il peut être créées des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

3.2. La Société n'est pas dissoute pour cause de mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un (1) ou plusieurs Actionnaires.

Art. 4. Objet social.

4.1. L'objet de la Société est la prise, et le cas échéant, la vente/le transfert, de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière et, le cas échéant, vendre, transférer ou céder tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, au contrôle, à la vente ou au transfert de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. Elle peut de plus nantir, gager, transférer, grever or hypothéquer tout ou partie de ses actifs.

4.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social. Dans le cadre de ses activités financières, la Société ne devrait pas, et pour écarter tout doute, devrait s'abstenir de conduire toutes activités réglementées du secteur financier soumises à l'obtention d'une licence ou d'une autorisation, sauf si la Société a obtenu une telle licence ou autorisation d'une autorité financière.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille cinq cent dollars américains et un cent (USD 42.500,01), représenté par un million huit cent quatre-vingt-huit mille huit cent quatre-vingt-neuf (1.888.889) actions de classe A (les Actions de Classe A et individuellement, une Action de Classe A), un million cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante-six (1.180.556) actions de classe B (les Actions de Classe B et individuellement, une Action de Classe B), et un million cent quatre-vingt mille cinq cent cinquante-six (1.180.556) actions de classe C (les Actions de Classe C et individuellement, une Action de Classe C) ayant une valeur nominale d'un cent de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs des Actions de Classe A, les détenteurs des Actions de Classe B et les détenteurs des Actions de Classe C sont collectivement nommés les Actionnaires-Partenaires.

5.2. La Société peut aussi créer et émettre:

- (i) des actions de classe D (les Actions de Classe D et individuellement, une Action de Classe D,
- (ii) des actions de classe E (les Actions de Classe E et individuellement, une Action de Classe E), et;
- (iii) des actions de classe F (les Actions de Classe F et individuellement, une Actions de Classe F).

5.3. Les primes d'émission payées en relation avec la souscription des Actions de Classe A, des Actions de Classe B et des Actions de Classe C doivent être allouées à un compte de réserve spécifique correspondant aux classes d'actions et dénommées par les lettres correspondantes, respectivement le compte de réserve des Actions de Classe A, le compte de réserve des Actions de Classe B et le compte de réserve des Actions de Classe C.

5.4. De plus un compte de réserve général est mis en place, afin que les primes d'émission payées en relation avec la souscription des Actions de Classe D, des Actions de Classe E et des Actions de Classe F y soient transférées (le Compte de Réserve Générale).

5.5. A l'émission des Actions de Classe D, un montant correspondant à:

(i) dix pour cent (10%) du capital social total de la Société au moment de la constitution de la Société, plus

(ii) dix pour cent (10%) de la somme des montants disponibles sur le compte de réserve des Actions de Classe A, plus les montants disponibles sur le compte de réserve des Actions de Classe B, plus les montants disponibles sur le compte de réserve des Actions de Classe C au moment de la constitution de la Société,

Sera automatiquement transféré du compte de réserve des Actions de Classe A vers le Compte de Réserve Générale.

5.6. A l'émission des Actions de Classe E, le reliquat disponible sur le compte de réserve des Actions de Classe A et des montants disponibles sur le compte de réserve des Actions de Classe B et des montants disponibles sur le compte de réserve des Actions de Classe C, étant globalement équivalent à la somme de:

(i) cinq pour cent (5%) du capital social total de la Société au moment de la constitution de la Société, plus

(ii) cinq pour cent (5%) de la somme des montants disponibles sur le compte de réserve des Actions de Classe A, plus les montants disponibles sur le compte de réserve des Actions de Classe B, plus les montants disponibles sur le compte de réserve des Actions de Classe C au moment de la constitution de la Société,

Sera automatiquement transféré du compte de réserve des Actions de Classe A, du compte de réserve des Actions de Classe B, et du compte de réserve des Actions de Classe C vers le Compte de Réserve Générale.

5.7. Les détenteurs respectifs des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C, des Actions de Classe D, des Actions de Classe E, des Actions de Classe F, devraient bénéficier des droits et obligations en matière de distribution de dividendes et de boni de liquidation, comme suit:

(i) Les distributions de dividendes seront effectuées pour chaque classe d'action en tenant compte de la participation de chaque classe au capital social de la Société augmentée du montant disponible sur leur compte de réserve respectif et porteront sur la totalité du capital social et des comptes de réserve, à l'exclusion des montants disponibles sur le Compte de Réserve Générale.

(ii) Les boni de liquidation seront effectués pour chaque classe d'action en tenant compte de la participation de chaque classe au capital social de la Société augmentée du montant disponible sur leur compte de réserve respectif et porteront sur la totalité du capital social et des comptes de réserve, à l'exclusion des montants disponibles sur le Compte de Réserve Générale.

5.8. Après les émissions des Actions de Classe E, les détenteurs respectifs des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C, des Actions de Classe D, des Actions de Classe E et toute autre classe d'actions supplémentaires devraient bénéficier des droits et obligations en matière de distribution de dividendes et de boni de liquidation, comme suit:

(i) Les distributions de dividendes seront effectuées pour chaque classe d'action en tenant compte de la participation de chaque classe au capital social de la Société, i.e. sans tenir compte des primes d'émission disponibles au sein de la Société.

(ii) Les boni de liquidation seront effectués pour chaque classe d'action en tenant compte de la participation de chaque classe au capital social de la Société, i.e. sans tenir compte des primes d'émission disponibles au sein de la Société.

5.9. La Société peut aussi créer et émettre des actions avec des droits de préférence (Actions de Préférence), des actions traçantes (les Actions Traçantes) et des actions rachetables (les actions rachetables).

5.10. La Société peut aussi créer et émettre des classes d'actions supplémentaires.

5.11. Le capital social peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.12. Le capital social de la société pourra être porté à trente millions de dollars américain (USD 30.000.000), par l'émission de trois milliards (3.000.000.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont sous forme nominative.

6.2. Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire. Ce registre mentionne le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou son domicile, le nombre des actions détenues par lui, le montant payé pour les actions et la cession des actions ainsi que les dates desdits transferts.

La propriété des actions nominatives sera établie par leur inscription dans le registre d'actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Art. 7. Cessions des actions. Sous réserve de la conclusion d'un contrat écrit qui pourrait être conclu par et entre les actionnaires de la Société, les actions sous forme nominative sont transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert est signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant le pouvoir de représentation. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres documents qu'elle jugerait suffisant.

Actionnaires

Art. 8. Assemblées Générales des Actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la loi à l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées sur des procès-verbaux ou mentionnées par écrit.

8.2. Les résolutions des actionnaires sont adoptées en Assemblée Générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale). Toute Assemblée Générale régulièrement convoquée représente l'entière des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations qui entrent dans l'objet social de la Société.

8.3. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social comme cela peut être précisé dans la convocation de la réunion, le troisième vendredi de Juin de chaque année à 11h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir le jour ouvrable suivant.

8.4. L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du Conseil d'Administration de la Société, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir en lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation de la réunion.

Art. 9. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

9.1. Les délais de convocation et le quorum requis par la loi régissent les règles de convocation et la tenue des Assemblées Générales, sauf disposition contraire.

9.2. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable

9.3. Chaque action donne droit à une voix.

9.4. Sauf disposition contraire prévue par la loi ou par ces Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés et votants, il est entendu qu'une telle majorité doit inclure le vote de deux Actionnaires-Partenaires.

9.5. L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si au moins la moitié du capital social est présente ou représentée, une telle majorité incluant deux Actionnaires-Partenaires, et l'ordre du jour indique la modification proposée des articles ainsi que le texte de toute proposition de modification de l'objet ou de la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée est convoquée selon les modalités prévues par les Statuts, au moyen d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux luxembourgeois.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux-tiers au moins des votes des actionnaires présents ou représentés, une telle majorité comprenant le vote de deux Actionnaires-Partenaires.

9.6. Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements des actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (le cas échéant).

9.7. Un actionnaire peut donner une procuration écrite à une autre personne (qui n'a pas besoin d'être actionnaire) afin de se faire représenter à toute Assemblée Générale.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre et de se parler et de valablement délibérer, et participer à une assemblée par le biais de tels moyens équivaut à assister en personne à l'assemblée. La participation à une réunion par de tels moyens de communications à distance équivaut à une participation en personne à l'Assemblée.

9.9. Chaque actionnaire peut voter par voie de bulletins de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote mentionnent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte proposé pour chaque résolution, trois cases permettant de voter pour, contre ou de s'abstenir. Les bulletins de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social.

Seuls les formulaires de vote reçus avant l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les bulletins de vote qui n'expriment ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

III. Administration - Représentation

Art. 10. Conseil d'Administration.

10.1. Composition du Conseil d'Administration

(i) La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins quatre administrateurs A (les administrateurs de catégorie A) et trois administrateurs B (les administrateurs de catégorie B).

Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société. Les administrateurs sont élus pour une durée n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

(ii) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (l'Entité Juridique), l'Entité Juridique doit désigner un représentant permanent pour exercer le mandat d'administrateur en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes devoirs et obligations et encourt la même responsabilité, que s'il exerçait cette mission en son nom et pour son compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. L'Entité Juridique ne peut révoquer son Représentant qu'en désignant simultanément son successeur. Si le Représentant est incapable d'exercer ses fonctions, la personne morale doit nommer immédiatement un autre Représentant.

(iii) Les membres du Conseil d'Administration sont élus par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent aussi le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et / ou remplacé, à tout moment, par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

(iv) En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de mort, démission ou autre, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des voix, un administrateur qui occupe ce poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

10.2. Pouvoirs du Conseil d'Administration

(i) Le Conseil d'Administration de la Société est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément dévolus par la loi ou par les Statuts aux actionnaires de la Société relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des questions spécifiques à un ou plusieurs agents par le Conseil d'Administration.

(iii) Le Conseil d'Administration est habilité à déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil d'Administration doit faire état à l'Assemblée Générale annuelle des salaires, honoraires et / ou autres avantages accordés à ce (ces) administrateur (s) au cours de l'exercice social en question.

10.3. Les réunions du Conseil d'Administration de la Société

(i) Le Conseil d'Administration doit nommer un président parmi ses membres et il peut choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration de la Société et des procès-verbaux des Assemblées Générales.

(ii) Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par trimestre à condition que tout administrateur puisse convoquer une assemblée à l'endroit indiqué dans la convocation, qui est, en principe, à Luxembourg.

(iii) La convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration est transmise à tous les administrateurs au moins 5 (cinq) jours ouvrables (soit tous les jours autres que le samedi ou un dimanche ou un jour férié ou chômé au Luxembourg) avant la date fixée pour la réunion en question, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature de telles circonstances est brièvement énoncée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

(iv) Aucune lettre de convocation n'est requise si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Les formalités de convocation peuvent donc être levées par un administrateur, soit avant ou après une réunion. Une convocation écrite distincte n'est pas requise pour les réunions qui se tiennent aux dates et lieux mentionnés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Tout membre du Conseil d'Administration peut nommer à toute réunion du Conseil d'Administration un autre administrateur comme son mandataire.

(vi) Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou de moyens similaires par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler et valablement délibérer. La réunion tenue par de tels moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Le Conseil ne pourra délibérer et / ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration, une telle majorité comprend au moins deux (2) administrateurs de catégorie A. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou

représentés lors de la réunion, une telle majorité inclue le vote d'au moins deux (2) administrateurs de catégorie A. En cas d'égalité entre le nombre de voix pour et le nombre de voix contre, le président du Conseil bénéficie d'une voix prépondérante.

(viii) Les résolutions du Conseil sont consignés sous forme de procès-verbaux signés par le président ou par la totalité des administrateurs présents ou représentés au Conseil ou par le secrétaire (le cas échéant).

(ix) Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société de la même manière que si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(x) Tout administrateur ayant un conflit d'intérêt, dans le cadre d'une transaction menée par la Société, au-delà de conditions acceptables dans le déroulement normal d'affaires, doit en aviser le Conseil et consigner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion.

L'administrateur concerné ne peut pas prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial sur la transaction concernée est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

10.4. Représentation

Dans tous les domaines, la Société est engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) administrateur de catégorie A et d'un (1) Administrateur de catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux Statuts.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne peuvent, en raison de leur mandat, être tenu personnellement responsable des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, à condition que ces engagements soient conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un Décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi que l'inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des officiers, des administrateurs et des commissaires aux comptes envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil fournit les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires aux comptes, qui préparent ensuite un rapport contenant leurs propositions.

Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes (s). Le (s) commissaire (s) sont élus pour une durée n'excédant pas six ans et sont rééligibles.

13.2. Les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, selon les cas prévus par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Les commissaires aux comptes / réviseurs d'entreprises peuvent être reconduit.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués par le Conseil, à tout moment, selon les modalités suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris les primes d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) La décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) Dans leur rapport au Conseil, le cas échéant, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions ci-dessus ont été satisfaites.

14.4. Les droits à dividendes de chaque porteur d'actions de la Société doivent être déterminés conformément aux clauses 5.7. et 5.8. des Statuts.

V. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation de la Société.

15.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En cas de dissolution, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur la liquidation. L'Assemblée Générale détermine les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur (s).

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux actionnaires conformément aux clauses 5.7. et 5.8. des Statuts.

VI. Disposition générale

16.1. Les convocations et communications, sont faites ou levées et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires sont apposées sur un (1) original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, de tout accord conclu entre les actionnaires.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été arrêtée, toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant en USD payé à la valeur nominale pour la libération des actions	Montant en USD de la prime d'émission relative à la souscription
M. Mohamed Farid PASHA, prénommé	1.888.889 actions de Classe A	USD 18.888,89	USD 6.111,11 alloué au compte prime d'émission des actions de Classe A
M. Stephen SMITH, prénomné	1.180.556 actions de Classe B	USD 11.805,56	USD 694,44 alloué au compte prime d'émission des actions de Classe B
M. Omar ELAYACHE, prénomné	1.180.556 actions de Classe C	USD 11.805,56	USD 694,44 alloué au compte prime d'émission des actions de Classe C
TOTAL:		USD 42.500,01	USD 7.499,99

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme globale de cinquante mille dollars américains (USD 50.000,-), à savoir le montant de quarante-deux mille cinq cents dollars américains et un cent (USD 42.500,01) pour la valeur nominale des actions souscrites et le montant de sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-neuf cents (USD 7.499,99) pour la prime d'émission, se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire, et après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Duncan SMITH, employé privé, né à Lewes (Royaume-Uni), le 21 novembre 1963, demeurant à L-6945 Niederaanven, 61, rue Laach;
- Monsieur Stephen SMITH, employé privé, né le 2 mai 1962 à Brighton (Royaume Uni), demeurant à La Hanriade, 765, Chemin de la Blaque, 13080 Luynes (France),
- Monsieur Mohamed Farid PASHA, employé privé, né le 7 août 1957 à Alexandrie (Egypte), demeurant à Le Formentor, 27, Avenue Princesse Grace, MC-98000 Monaco,
- Monsieur Omar EL-AYACHE, employé privé, né le 11 octobre 1970 à Baawarta (Liban), demeurant à 15 Avenue Georges-Werner, CH-1231 Geneva (Suisse).

administrateurs de catégorie B:

- Monsieur Nicolas MILLE, employé privé, né le 8 février 1978 à Antony (France), demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach;
- Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

2.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- la société anonyme "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

3.- Le siège de la société est établi au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

4.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale ordinaire laquelle se tiendra en 2018.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2013. Relation GRE/2013/2822. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013109398/784.

(130132393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Principal Place Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.350.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 28 juin 2013

L'associé unique de la société a décidé de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Keith Hyde, né le 8 décembre 1956 à Scarborough, Canada, avec adresse professionnelle au 26 Hambly Avenue, M5J 2T3 Toronto, Canada, en qualité de gérant de la société avec effet au 28 juin 2013 et pour une durée indéterminée; et

- Monsieur Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 à Edinburgh, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 18B, rue de la chapelle, L-8017 Strassen, en qualité de gérant de la société avec effet au 28 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte

Le Mandataire

Référence de publication: 2013109366/17.

(130132917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 28.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013109365/10.

(130132677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Mivne Ta'Asiya (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 79.955.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue le 15 juillet 2013 au siège social de la Société que les Actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Romain Thillens, du poste d'administrateur de catégorie B avec effet au 30 juin 2013
- Démission de Dominique Ransquin du poste d'administrateur de catégorie B avec effet au 30 juin 2013
- Nomination de Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B9098 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie B avec effet immédiate jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014
- Nomination de Mutua (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B41471 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, au poste d'administrateur de catégorie B avec effet immédiate jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Il est également porté à la connaissance des tiers que:

1. Monsieur Johannes Laurens de Zwart, né le 16 juin 1967 à s-Gravenhage, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg);
2. Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013108210/27.

(130131328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Moineau, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 179.008.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- PARFININDUS S.à r.l. ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu, ici représentée par Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

- 2.- Monsieur Frederik ROB demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MOINEAU" qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et de la loi du 11 mai 2007 sur la «Société de gestion de patrimoine familial» ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) représenté par deux cent cinquante (250) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration ne sont prises qu'avec l'unanimité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième lundi du mois de mai à quinze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une Société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatorze.

Souscription et Libération.

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Parfinindus S.à r.l. prénommée, Deux cent quarante-huit actions	248
2. Monsieur Frederik ROB prénommé, deux action	<u>2</u>
TOTAL: deux cent cinquante actions	250

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les Sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de EUR 1.600.-

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Joeri STEEMAN, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

- Monsieur Kris GOORTS, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

- Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Régis PIVA, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

5) Le siège social est fixé à à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ROB et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34305. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108214/127.

(130130817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MIF Germany Four S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 130.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108205/10.

(130130971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MIP Germany Five S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 131.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108208/10.

(130131767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Metallum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.635.

Les comptes consolidés au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.07.2013.

Pour: METALLUM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013108199/15.

(130130890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MGE Vancouver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.013.

In the year two thousand and thirteen, the twenty-fifth day of June, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of MGE Vancouver S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 169.013 (the Company). The Company has been incorporated on March 30, 2012 pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, in published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°1544 of June 20, 2012. The articles of associations of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED,

Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is at Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment and restatement of articles 12, 13 and 14 of the Articles;

2. Dismissal of Marc Bauwens and Gary Bond and appointment of Brian McDade, Stanley Shashoua, Simon John Johnston, Emmanuel Cronier and John Ralston as A managers of the Company and Julien Ponson, David Catala, Pierre Claudel, Joé Greis and Douwe Terpstra as B managers of the Company;

3. Power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A. to proceed on behalf of the Company to proceed with the formalities further to the appointment of the managers and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such purposes; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 12, 13 and 14 of the Articles so that they read henceforth as follows:

" Art. 12. Appointment of Managers.

12.1 The Company shall be managed by one or more managers (individually a Manager, collectively the Managers). The Managers need not be shareholders. If several Managers are appointed, they shall constitute the board of Managers (the Board) consisting of five (5) A Managers and of five (5) B Managers. Each Manager shall be permitted to appoint another Manager as his or her proxy.

12.2 The Shareholder(s) shall appoint five (5) A Managers chosen amongst a list of candidates to the Board from which three (3) persons shall be designated as SPG Managers and a list of candidates to the Board from which two (2) persons shall be designated as MGE Managers. Should any SPG Manager be removed, the Shareholder(s) shall procure that a general meeting of the Shareholder(s) is convened for the purpose of removing such SPG Manager and shall vote in favour of such removal in accordance with the Articles. In such event the Shareholder(s) shall at the same general meeting elect a new SPG Manager from a list of candidates proposed to the Shareholder(s). Should any MGE Manager be removed, the Shareholder(s) shall procure that a general meeting of the Shareholder(s) is convened for the purpose of removing such MGE Manager and shall vote in favour of such removal in accordance with the Articles. In such event the Shareholder(s) shall at the same general meeting elect a new MGE Manager from a list of candidates proposed to the Shareholder(s). The B Managers shall be appointed by the Shareholder(s) and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

13. Managers' meetings.

13.1 No business shall be transacted at any meeting of the Board unless a quorum is present, namely, at meetings of the Board, one MGE Manager, one SPG Manager and one B Manager present in person or by proxy by another Manager.

13.2 If a quorum is not present at a Board meeting within 30 minutes of the time specified for the Board meeting, or if during the meeting a quorum is no longer present, the meeting shall be adjourned for at least one, but not more than three Business Days (excluding the date of the original meeting and the date of the adjourned meeting) to the same place and time of day. The quorum for the adjourned meeting shall be one MGE Manager, one SPG Manager and one B Manager. The quorum for any subsequent adjournment of that meeting for want of a quorum shall be such of the Managers who are so present. At least one Business Day's notice of an adjourned meeting shall be given to each of the Managers and any such notice shall be given in the same manner, and specifying the same agenda, as for the original meeting.

13.3 Resolutions of the Board shall be decided by a majority of votes cast for or against the resolution at a quorate meeting of the Managers duly convened and held. Each Manager present at any Board meeting shall be entitled to cast the vote of any other Manager ("Absent Manager") who is not present at the meeting so long as a written authority has been given by the Absent Manager to the Manager who shall be entitled to cast the vote on behalf of the Absent Manager (and such written authority shall be presented at the relevant meeting of the Board).

13.4 Five Business Days' notice (or such other period of notice as may be agreed from time to time by each of the Shareholder(s) in a general meeting of the Shareholder(s)) of each meeting of the Board specifying the date, time and place of the meeting and an agenda of the Business to be transacted thereat, shall be given to all Managers by the proposing Manager(s).

13.5 All meetings of the Board shall take place at (i) the registered office of the Company, or (ii) at such other location in Luxembourg as each of the Managers shall agree, or (iii) in the case of an emergency, at such other location as each of the Managers shall agree provided that none of the Managers participating in a meeting of the Board (as the case may be) are located in the United Kingdom at the time, and (iv) at least twice a year, all the Managers shall physically attend such meeting.

13.6 Unless otherwise agreed in writing by each of the Shareholder(s):

- Meetings of the Board shall be held not less often than quarterly on such dates as they may agree;
- Subject always to the requirements for notice of meetings set out in this article 13, a telephone conference call during which a quorum of the Managers (for the purposes of the business intended to be conducted at that meeting) participates in the call (provided that a majority of the Managers participating in the conference call are located in Luxembourg or at such other place as the Managers shall agree and none of the Managers participating in the conference call are located in the United Kingdom at the time) shall be as valid and effective as a meeting of the Managers duly convened and held in accordance with the foregoing provisions of this article 13; and

- Any Manager shall by notice to the Company and each other Manager be entitled to convene a meeting of the Managers at the locations specified in article 13.5 at any reasonable time after the date of such notice but which shall not be convened on shorter notice than that specified in article 13.4 unless all the Managers so agree in writing.

13.7 All Board papers for meetings of the Board will be sent to all Managers at or prior to the time when notice of the relevant meeting is given and, unless otherwise agreed by each of the Shareholder(s), draft minutes of meetings of the Board will be sent to the Shareholder(s) and the Managers as soon as practicable after the holding of the relevant meeting. The B Managers shall have responsibility for the preparation of the minutes of meetings of the Board. No matter omitted from the agenda issued with the notice convening the meeting of the Managers may be decided at that meeting unless all the Managers so agree.

13.8 All records which are required by law to be kept by the Company, including the Company register, shall be held in Luxembourg.

13.9 The Company shall be bound towards third parties by the signature of any Manager duly authorised by the Board or by of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board."

Art. 14. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to dismiss Marc Bauwens and Gary Bond with immediate effect as managers of the Company and further grants them full discharge (quitus) for the exercise of their respective mandate until the date of the present Meeting.

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as A managers of the Company with immediate effect and for an undetermined period:

- Stanley Shashoua, born on October 20, 1970 in New York (United States of America), residing at 151 East 85th Street, Apt 19G, New York, NY 10028 (United States of America);

- Brian McDade, born on May 15, 1979 in Pawtucket (United States of America), residing at 1044 Pawtucket Drive, Westfield, IN 46074 (United States of America);

- Simon John Johnston, born on December 13, 1960 in Freemantle (Australia), residing at Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1WH (United Kingdom);

- Emmanuel Cronier, born on June 15, 1967 in Paris (France) residing at 14 rue Edmond Vitry, 94130 Nogent sur Marne (France); and

- John Ralston, born on February 12, 1964, in Kirkwall (United Kingdom) residing at 21A Krunnergaass, L-5481 Wormeldange (Grand Duchy of Luxembourg).

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as B managers of the Company with immediate effect and for an undetermined period:

- Julien Ponson, born on July 29, 1981 in Poissy (France), residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- David Catala, born on January 19, 1979 in Gent (Belgium), residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Pierre Claudel, born on May 23, 1978 in Schiltigheim (France), residing at 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Joe Greis, born on January 26, 1986 in Luxembourg, residing at 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- Douwe Terpstra, born on October 31, 1958 a Leeuwarden (Pays-Bas), residing at 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Intertrust Luxembourg S.A, each acting individually, to proceed with the formalities further to the appointment of the managers and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purposes.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de juin, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de MGE Vancouver, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B169.013 (la Société). La Société a été constituée le 30 mars 2012 suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n°1544 le 20 juin 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Modification et refonte des articles 12, 13 et 14 des Statuts;

2. Révocation de Marc Bauwens et Gary Gond et nomination de Brian McDade, Stanley Shashoua, Simon John Johnston, Emmanuel Cronier et John Ralston en tant que gérants de classe A de la Société et Julien Ponson, David Catala, Pierre Claudel, Joé Greis et Douwe Terpstra en tant que gérants de classe B de la Société;

3. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A. pour procéder aux formalités relatives aux changements de gérants et à signer ou délivrer tout document nécessaire ou utile à ce sujet; et

4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler les articles 12, 13 et 14 des Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

" Art. 12. Nomination.

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement un Gérant, et collectivement, les Gérants). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gestion (le Conseil) composé de cinq (5) Gérants de classe A et cinq (5) Gérants de classe B. Chaque Gérant est autorisé à nommer un autre Gérant comme mandataire.

12.2 Les Associés nommeront cinq (5) Gérants de classe A parmi une liste de candidats proposés par le Conseil, parmi lesquels trois (3) personnes seront désignées en tant que Gérants SPG et parmi une liste de candidats proposés par le Conseil parmi lesquels deux (2) personnes seront désignées en tant que Gérants MGE. Aux fins de révocation d'un Gérant SPG, les Associés devront faire en sorte qu'une assemblée générale des associés soit convoquée aux fins de révoquer le Gérant SPG en question et voter en faveur d'une telle révocation conformément aux Statuts. Dans tel cas, les Associés éliront lors de cette même assemblée générale un nouveau Gérant SPG à partir d'une liste de candidats proposés aux Associés. Aux fins de révocation d'un Gérant MGE, les Associés devront faire en sorte qu'une assemblée générale des associés soit convoquée aux fins de révoquer le Gérant MGE en question et voter en faveur d'une telle révocation conformément aux Statuts. Dans tel cas, les Associés éliront lors de cette même assemblée générale un nouveau Gérant MGE à partir d'une liste de candidats proposés aux Associés. Les gérants de classe B sont nommés par les Associés et sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés.

Art. 13. Réunion des Gérants.

13.1 Aucune décision ne sera prise à une réunion du Conseil à moins que le quorum ne soit atteint, à savoir lors des réunions du Conseil, qu'un Gérant MGE, un Gérant SPG et un Gérant de classe B soient présents en personne ou par procuration par un autre Gérant.

13.2 Si le quorum n'est pas présent à une réunion du Conseil endéans des 30 minutes de l'heure prévue pour la réunion du Conseil, ou si au cours de la réunion, le quorum n'est plus atteint, la réunion sera reportée d'au moins une journée, mais ne pouvant excéder trois jours ouvrables (ne tenant pas compte de la date de la réunion initiale et la date de la réunion ajournée) au même endroit et à la même heure de la journée. Le quorum de la réunion ajournée doit être un Gérant MGE, un Gérant SPG et un Gérant de classe B. Le quorum pour toute reprise ultérieure de cette réunion faute de quorum est fixé aux Gérants présents. Une convocation pour la réunion ajournée doit être donné à chacun des Gérants au moins un jour ouvrable à l'avance et une telle convocation doit être donné de la même manière, et en spécifiant le même ordre du jour que la réunion initiale.

13.3 Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des voix exprimées pour ou contre la résolution lors d'une réunion atteignant le quorum dûment convoquée et tenue. Chaque Gérant présent à une réunion du Conseil est habilité à voter au nom de tout autre Gérant (le Gérant Absent) qui n'est pas présent à la réunion dès lors qu'une autorisation écrite a été donnée par le Gérant Absent au Gérant habilité à exprimer son vote au nom du Gérant Absent (et une telle autorité écrite doit être présentée lors de la réunion du Conseil en question).

13.4 Une convocation de chaque réunion du Conseil précisant la date, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour qui y sera traité, doit être donnée à tous les Gérants par le Gérant instigateur cinq jours ouvrables avant une telle réunion (ou toute autre période de convocation que peuvent être convenues de temps à autre par chacun des Gérants à une assemblée générale des Associés).

13.5 Toutes les réunions du Conseil ont lieu au (i) siège social de la Société, ou (ii) à tout autre endroit à Luxembourg tel que convenu par chacun des Gérants, ou (iii) en cas d'urgence, à tel autre endroit que chacun des Gérants auront convenu à condition qu'aucun des Gérants qui participent à une réunion du Conseil (le cas échéant) ne soient situés au Royaume-Uni durant cette période et (iv) au moins deux fois par an, tous les Gérants doivent participer physiquement à la réunion.

13.6 Sauf accord contraire donné par écrit par chacun des Gérants:

- Les réunions du Conseil se tiendront au moins de manière trimestrielle aux dates convenues par les Associés;
- Toujours sous réserve des exigences de convocation des réunions prévues au présent article 13, une conférence téléphonique au cours de laquelle le quorum des Gérants (pour les besoins d'affaires destinés à être réalisée lors de cette réunion) participe à l'appel (à condition que la majorité des Gérants participant à la conférence téléphonique soit situé au Luxembourg ou à tout autre endroit tel que convenu par les Gérants et qu'aucun des Gérants participant à la conférence téléphonique ne soit situé au Royaume-Uni à cette période) sera aussi valable et efficace qu'une réunion des Gérants dûment convoquée et tenue conformément aux dispositions du présent article 13; et

- Tout Gérant doit en aviser la Société par voie de convocation et tout autre Gérant a le droit de convoquer une réunion des Gérants aux endroits prévus à l'article 13.5, endéans un délai raisonnable après la date prévue par ladite convocation, mais une telle réunion ne pourra pas être convoquée à un délai plus court que celui prévu à l'article 13.4 à moins que tous les Gérants en conviennent par écrit.

13.7 Tous les documents du Conseil pour ses réunions seront envoyés à tous les Gérants au moment ou préalablement au moment où la notification de la réunion en question est donnée et, sauf accord contraire par chacun des Associés, les projets des procès-verbaux des réunions du Conseil seront envoyés aux Associés et Gérants dès que possible après la tenue de la réunion en question. Les Gérants de classe B ont la responsabilité de la préparation des procès-verbaux

des réunions du conseil. Aucun sujet omis de l'ordre du jour tel indiqué dans la convocation de la réunion des Gérants ne peut être décidé lors de cette réunion à moins que tous les Gérants n'en conviennent.

13.8 Tous les documents devant être conservés par la Société tel que requis par la loi, y compris le registre de la Société, seront conservés à Luxembourg.

13.9 La Société sera engagée envers les tiers par la signature de tout Gérant dûment autorisé par le Conseil ou par toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil

Art. 14. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de révoquer Marc Bauwens et Gary Bond avec effet immédiat de leur mandat de gérant de la Société et de leur donner décharge (quitus) pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'au jour de la présente Assemblée.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Stanley Shashoua, né le 20 octobre 1970 à New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 151 East 85th Street, Apt 19G, New York, NY 10028, Etats-Unis d'Amérique;

- Brian McDade, né le 15 mai 1979 à Pawtucket, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 1044 Pawtucket Drive, Westfield, IN 46074, Etats-Unis d'Amérique;

- Simon John Johnston, né le 13 décembre 1960 à Freemantle, Australie, résidant au Nations House, 103 Wigmore Street, London W1U 1WH, Royaume-Uni;

- Emmanuel Cronier, né le 15 juin 1967 à Paris (France) résidant au 14 rue Edmond Vitry, 94130 Nogent sur Marne (France); et

- John Ralston, né le 12 février 1964 à Kirkwall (Royaume-Uni) résidant au 21A Krunnergaass, L-5481 Wormeldange.

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de gérants de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Julien Ponson, né le 29 juillet 1981 à Poissy (France), résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- David Catala, né le 19 janvier 1979 à Gent (Belgique), résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

- Pierre Claudel, né le 23 mai 1978 à Schiltigheim (France), résidant au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Joé Greis, né le 26 janvier 1986 à Luxembourg, résidant au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Douwe Terpstra, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden (Pays-Bas), résidant au 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et tout employé de Intertrust Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder aux formalités relatives aux changements de gérants et à signer ou délivrer tout document nécessaire ou utile à ce sujet.

Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, le mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 juin 2013. Relation: EAC/2013/8431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108203/290.

(130131692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MIF Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 118.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108206/10.

(130131771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Mindoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MINDORO S.A.

Référence de publication: 2013108207/11.

(130131558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Modim International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 37.719.

Rectificatif à l'avis déposé le 14 mai 2010 sous le numéro L 100067533

Suite à une erreur matérielle dans le dépôt de l'avis susmentionné, il convient de considérer que le mandat de Monsieur, désormais nommé Léopold DORNINGER (en référence à l'avis L130115103 déposé le 10 juillet 2013 et non plus Ernst Léopold DORNINGER), en sa qualité d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société, prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108213/13.

(130131477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.878,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.080.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 883 du 16 octobre 2001.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013108221/15.

(130131220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

MSEOF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.684.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66926 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108226/10.

(130130702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Nestlé Treasury International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 177.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108238/10.

(130130705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

S.F. Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.553.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.F. CONSULTING SA., avec siège social à L-1140 Luxembourg - 47, route d Arlon, dénoncé en date du 20 septembre 2011,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge, et liquidateur Maître Stéphanie GUERISSE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} août 2013 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Stéphanie GUERISSE

Le liquidateur

Référence de publication: 2013109448/19.

(130132993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Royal Net Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 138.268.

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of June,
before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Paolo Tinarelli, residing in Via Petazzoni 4, Corciano, Italy, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder'),

duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg company (société anonyme) existing under the name of ROYAL NET COMPANY S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 138 268, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the Company);
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated April 15, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N°1288 of May 27, 2008;
- the Company's by-laws have not been amended since;
- the Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty one thousand euro) represented by 1,000 (one thousand) shares with a par value of EUR 31.- (thirty one euro) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit juin.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Paolo Tinarelli, resident à Via Petazzoni 4, Corciano, Italie, ici dûment représenté par Mme. Sofia Da Chao, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire unique),

ici dûment représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination ROYAL NET COMPANY S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138 268, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 15 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N°1288 du 27 mai 2008;
- les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1000 (mille) actions d'une valeur sociale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune;
- par la présente l'Actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Actionnaire unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- le comparant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- le comparant donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8705.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013109440/92.

(130132482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

IS EF One S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.525.125,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 117.043.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 27 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Le mandat du commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., établie et ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B65.477 est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013100671/22.

(130121820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2013.
